Image not found or type unknown

VOL de voiture par escroquerie

Par **kimaurore**, le **22/01/2015** à **23:38**

Bonjour ,J ai subi le vol de ma voiture par escroquerie en recevant un faux cheque de banque .J ai porté plainte .La police à retrouver quelques mois après ma voiture qui a été vendu à une autre personne au rabais et en espèce .Ceci dit j'ai pu la récuperer avec quelques frais que mon assurance a pris en charge (excepter la franchise que j ai du payer)Mon assurance m a rembourser mes frais de déplacement pour récupérer ma voiture et les réparation .
Je viens de recevoir un avis à victime afin de constituer un dossier comme partie civile car j apprends la police a retrouvés la bande organisée et le principal escroc qui vont passer au tribunal

Ma question :
Dois je vraiment me constituer partie civile du faite que j ai récuperé mon véhicule,mes frais rembourser par mon assurance en majeur partie (sauf franchise)?

2eme question
Est ce que l on va me demander de payer quelque chose ?
Et si on me donne un avocat d office,faut il débourser de l argent ?
Cordialement merci de votre réponse à l avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés